

Pourtant, il y aurait d'autres avenues qui s'offrent à l'administration, d'autres méthodes qui auraient pu être employées, qui n'auraient pas risqué, d'aucune façon, une guerre de concessions fiscales avec les États-Unis, car le Canada n'a aucunement l'intention de compétitionner avec les réductions de taxes en regard de certaines mesures punitives en matière fiscale adoptées récemment par les États-Unis concernant les corporations canadiennes.

Cette loi aura encore comme conséquence peut-être d'envenimer nos relations avec les États-Unis sur le plan fiscal et, en retour, peut-être que nous aurons encore, de la part des Américains, des représailles en matière fiscale. Ce que ne peut supporter l'état actuel de l'économie canadienne.

● (1510)

[Traduction]

Le relâchement de l'amortissement et le dégrèvement fiscal pour les investissements ont beaucoup fait pour inciter de nouvelles industries de fabrication à s'installer aux États-Unis. Par ailleurs, le fait que des filiales canadiennes de compagnies américaines et des investisseurs canadiens se soient réinstallés aux États-Unis constitue également une source d'inquiétude. Ce bill vise à arrêter cette fuite vers le sud et à donner au gouvernement le temps de mettre au point une politique à long terme capable de résoudre ce problème.

C'est là tout le problème du gouvernement actuel, honorables sénateurs. Il se contente toujours de réagir devant les événements et ne cherche jamais à les devancer; il n'est jamais capable de prévoir ce qui peut arriver et de se préparer en conséquence. Le gouvernement actuel n'est pas en mesure de diriger. Il n'est même pas capable de suivre le courant. Donc, nous devons de nouveau subir l'incompétence du gouvernement face à une situation économique délicate.

Je dois dire que nous, de ce côté-ci, tenons ce projet de loi pour un bon bill, mais je crois cependant qu'il est trop restreint, qu'il vient trop tard et qu'il présente d'énormes lacunes.

Pour un certain nombre de raisons, notamment des charges fiscales trop lourdes, les fabricants ont connu une période difficile. Penser qu'une réduction d'impôt de 9 p. 100 va leur permettre de prendre une très grande expansion, c'est prouver qu'on ignore complètement les problèmes en cause. Pour un grand nombre de manufacturiers, ce dégrèvement leur permettra seulement d'éviter la faillite pendant quelque temps encore. Cela ne veut pas dire qu'ils pourront prendre de l'expansion.

[Français]

J'ouvre ici une parenthèse. Ce matin, j'entendais les nouvelles, et on nous disait que, au Canada, cette année, nous avons au-delà de 1500 compagnies qui ont fait une faillite. Dans le Québec seulement, nous avons 400, au-dessus de 450 corporations qui ont été obligées de faire cession de leurs biens.

Quand*je disais tout à l'heure que cette législation est peut-être venue trop tard, évidemment, on nous dit que c'est pour créer des emplois,—Dieu sait si nous en avons besoin de l'embauche au Canada,—mais, je dis que la plupart du temps, cette coupure de 9 p. 100 n'aura pour résultat que de prolonger encore un peu plus longtemps la survie de ces industries, et qu'elle ne réglera pas, de toute façon, le problème fondamental que rencontrent ces industries pour pouvoir survivre.

[L'honorable M. Asselin.]

Il est certain que cette réduction de 9 p. 100, pour les corporations, ne peut apporter, comme je viens de le dire, à ces compagnies un regain de vie sur le plan économique, car, cette réduction est trop limitative dans le contexte de leurs opérations financières. Ces corporations devront dépenser énormément d'argent pour engager du personnel en surplus afin de pouvoir profiter de cette réduction de taxe. Combien de gens devront-elles également engager seulement pour préparer leur impôt sur le revenu, qui sera extrêmement difficile à préparer lorsque viendra le temps de faire rapport à l'État?

[Traduction]

Honorables sénateurs, sans s'en rendre compte, j'en suis sûr, le gouvernement est sur la bonne voie, indépendamment des faiblesses de ses méthodes, des motifs qui inspirent ce projet de loi, et des objectifs immédiats, qui ne seront peut-être jamais atteints, néanmoins—on ne peut que se réjouir à l'idée d'une réduction fiscale comme celle-là.

Le gouvernement actuel a un triste bilan, son incapacité est notoire. L'Auditeur général nous apprend depuis nombre d'années tout ce que nous devons savoir au sujet d'un gouvernement—moins nous sommes gouvernés, mieux nous sommes.

Le bilan des dix dernières années du gouvernement, au Canada, nous apparaît comme un cauchemar, en raison du gaspillage inconscient de l'argent des contribuables. Notre Centre des Arts nous a coûté quatre fois ce qu'il aurait dû coûter; le radoubement du Bonaventure, le double du prix prévu, et ce navire était peu après mis au rebut. Nous avons dépensé des millions de dollars pour des hydroglisseurs qui ne servent à rien actuellement. Le gouvernement a dépensé 9 millions de dollars à préparer l'aménagement d'un port à Gros Cacouna, dans le Québec, avant de se rendre compte que ce port serait sans clients. Le gouvernement a dépensé 20 millions de dollars à préparer les plans d'une chaussée entre le détroit de Northumberland et l'Île-du-Prince-Édouard. Cette chaussée n'a jamais été aménagée—encore 20 millions à l'eau.

Tant d'inefficacité et de stupidité nous effraie. Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est que le contribuable ne se révolte pas devant tout cela. Ou bien il n'est pas au courant, ou bien il est persuadé que la chose est toute naturelle lorsqu'il s'agit de gouvernements. Il ne semble pas s'être rendu compte encore que sa situation n'en serait que meilleure si le gouvernement avait moins d'occasions de gaspiller de l'argent. Il n'y a qu'un moyen à prendre: que les électeurs décident que leur gouvernement aura moins d'argent à dépenser et moins de pouvoir à exercer. Voilà tout. Mais quelle différence cela ferait! La population contrôlerait le gouvernement au lieu du contraire. Quelle pensée reconfortante!

Au point où en sont les choses, la situation est toute différente. Depuis 1968, le gouvernement s'est efforcé, avec succès, de réduire le contrôle du Parlement sur les deniers publics et d'accroître le sien. Cette usurpation anticonstitutionnelle du pouvoir financier par le pouvoir exécutif a été préparée de propos délibéré. La stratégie a consisté à restreindre le nombre de chances offertes aux députés d'interroger, de critiquer et de révéler les demandes et les exigences financières du gouvernement. En plus de cette stratégie, on a mis sur pied un programme de propagande destiné à dissimuler et même à vanter les intentions du gouvernement.

Le gouvernement a eu recours aux supercheries les plus indignes pour obtenir des deniers publics sans le consente-